

# COTY

Octobre 2020

Madame, Monsieur,  
Cher Fournisseur,

Le 1er juin de cette année, nous avons annoncé la signature d'un accord définitif avec KKR concernant les activités de coiffure professionnelle et de détail de Coty, comprenant les marques Wella, Clairol, OPI et ghd (« l'activité Wella »), qui prévoit la création de notre nouvelle Wella Company. La finalisation de la transaction est prévue entre le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et la fin février 2021 (« la clôture »).

Nous vous remercions de votre support alors que nous nous préparons à créer une nouvelle structure de sociétés pour Wella Company. Dans cette perspective, les informations suivantes devraient vous permettre de préparer le transfert des accords commerciaux liés à Wella Company.

- 1. Accords de services de transition** : bien que Coty transfère l'activité Wella à la nouvelle Wella Company à la clôture, Coty continuera de soutenir Wella Company dans le cadre d'accords de services transitoires (TSA) et de la mise en place de modèles d'exploitation pour une période pouvant aller jusqu'à 27 mois après la clôture afin d'assurer la continuité et la dynamique de l'activité.
- 2. Changements d'entités juridiques** : selon les parties contractantes dont vous êtes le fournisseur - qu'elles travaillent exclusivement ou non pour Wella Company - il pourra y avoir des changements d'entités juridiques. Dans certains cas, ces changements ne seront pas mis en place immédiatement mais auront lieu à la fin de la période de transition afin de limiter les perturbations.

De plus amples informations relatives à l'entité juridique avec laquelle vous êtes en relation, telles que les transactions proposées dans le cadre de nos accords, l'enregistrement fiscal et les instructions de facturation, seront fournies prochainement. En raison des délais d'exécution des autorités, dans certains cas, ces informations ne seront disponibles qu'à l'approche de la clôture. Vous trouverez les dernières mises à jour, y compris la structure des entités juridiques relatives à Wella Company après la clôture, sur le portail des fournisseurs de Coty à <https://supplier.coty.com>.

- 3. Détails de la transition** : afin de faciliter la transition de Wella Company, nous remplacerons les bons de commande existants (Purchase Orders ou « PO ») lorsque des entités juridiques auront changé ou lorsque d'autres modifications importantes rendront le changement nécessaire. Les détails quant à la migration des bons de commande seront partagés lors d'une communication ultérieure. Au cours de cette période de transition, nous vous recommandons de prêter une attention particulière à l'adresse de facturation et aux conditions de paiement, qui apparaîtront sur les bons de commandes émis par Wella Company après la clôture.

**Veillez noter les points suivants concernant les modifications de facturation :**

- Nous ne traiterons aucune réception de marchandises/prestations ou réception de factures une semaine avant la clôture afin de pouvoir exécuter la migration des bons de commande.
- Activités courantes : toutes les factures liées aux livraisons ou aux prestations de service effectuées JUSQU'A une semaine avant la clôture DEVRONT être adressées aux entités juridiques actuelles.
- La date prévue de clôture vous sera indiquée dans une communication ultérieure qui vous donnera un préavis afin que vous puissiez vous préparer aux modifications à apporter à la facturation.

**4. Envoi des factures** : boîtes postales et adresses physiques pour l'envoi des factures papier et adresses e-mail pour les factures PDF seront partagées lors d'une communication ultérieure.

**5. Preuve de livraison/exécution des prestations** : afin d'assurer le bon traitement de vos factures et paiements, nous vous recommandons fortement de joindre une preuve de livraison et/ou d'exécution des prestations à vos factures.

**6. Site Web des fournisseurs** : nous vous encourageons à visiter notre portail Fournisseurs à <https://supplier.coty.com> afin de prendre connaissance des dernières nouvelles et des informations détaillées permettant de poursuivre un partenariat réussi avec Coty. Les informations les plus récentes relatives aux entités juridiques seront également publiées sur le portail Fournisseurs.

**7. Confidentialité** : nous tenons à vous rappeler que, jusqu'à la clôture, Coty continue de détenir et exploiter toute l'activité Wella Company. Alors que nous travaillons ensemble pour exécuter la transition avec excellence, veuillez continuer à respecter les engagements et accords de confidentialité dans vos relations avec Coty en vous assurant qu'aucun document / information / tarification etc... relatif à Coty n'est partagé ou discuté avec KKR ou tout tiers sans le consentement écrit de Coty.

Encore une fois, je vous remercie de votre soutien à la transition de Wella Company. Nous nous réjouissons à l'idée de la poursuite de nos relations dans le cadre de Wella Company et des autres activités ou marques de Coty auxquelles vous apportez vos services.

Bien cordialement,



Stéphanie Gemmell  
Directrice des Achats Wella Company